

30^c Journal du Lot 30^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
» 2 ^e page	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

APRÈS LE VOYAGE !

Les villes françaises, une après l'autre, accueillent le Maréchal ! Saint-Etienne et Le Puy viennent de le faire ainsi qu'ils l'avaient fait avant elles Toulouse et Marseille et Toulon et Nîmes et Montpellier, ainsi que le feraient Paris si le Maréchal pouvait un jour descendre les Champs-Élysées sous les acclamations de la Capitale.

Toute la population française se rassemble autour de lui comme une famille autour du foyer qui réchauffe et qui éclaire et auprès duquel chacun prend conscience qu'il est une partie de la communauté. C'est que de la personnalité du Maréchal et de sa gloire, intacte celle-là, se dégage comme le rayonnement d'une force unificatrice et que la foule de nos compatriotes lui retourne en confiance ce qu'il leur donne en espoir. Classes, professions, catégories sociales, il les réunit toutes dans cette grande amitié française dont parlait Michelet, dans cette fraternité réelle maintenant et qui a cessé d'être cette formule vaine et dérisoire qu'on collait aux murs faibles de pouvoir l'inscrire dans les cours. Le Maréchal représente ce que notre pays garde de fierté dans sa détresse et c'est pourquoi on l'aime autant qu'on le respecte !

Car, voilà bien ce qui le distingue, ce qui l'élève au-dessus de tous les chefs d'Etat ou les chefs de gouvernement que nous avons eus depuis des temps qu'on ne se rappelle plus. Voilà pourquoi tous nos compatriotes, ceux du Sud-Ouest, ceux du Midi et ceux du Centre sont heureux de le voir et le saluent avec une effusion de cœur comme nul n'en avait encore suscitée chez nous !

C'est qu'on l'aime ! On l'aime pour lui-même et pour le pays dont il est, dans la plus haute acception du terme, le Protecteur ! On le remercie pour les immenses services que nous rend sa seule présence où il est. On salue en lui le Mainteneur de la Patrie.

Cette observation n'était faite ces jours derniers par un bon observateur des choses de chez nous :

— On dirait, remarquait-il, que la France est heureuse d'avoir quelqu'un à aimer !

Eh ! oui, elle n'en avait plus l'habitude et cela ne lui était pas arrivé depuis si longtemps.

En effet, essayez de vous rappeler pour comparer les voyages ministériels ou même présidentiels du temps passé et vous sentirez tout de suite la différence avec les voyages du Maréchal Pétain ! Dieu sait pourtant si on les multipliait ces déplacements cérémonieux dont le protocole parfois solennel cachait mal l'insignifiance et n'arrivait jamais à dissimuler le caractère commis-voyageur. Ils donnaient toujours, en effet, la sensation qu'ils avaient surtout pour but de placer de la camelote électorale, de célébrer ou parfois de relever le prestige chancelant d'une personnalité politique du crû. Nos présidents de la République étaient comme le drapeau de nos contradictions ; nos présidents du Conseil représentaient très exactement les divisions et les jalousies des Français entre eux. Leurs séparations en clans opposés, en factions rivales. Avec un Edouard Herriot, un Daladier, un Paul-Boncour, comment oublier les luttes dont ils étaient sortis, les luttes de ces partis dont ils étaient les chefs et dont on promenait, comme autrefois le Bœuf-Gras sur les boulevards de Paris, le cortège momentanément triomphant. On ne voyait pas en eux, on ne pouvait pas voir les représentants de toute la Nation, puisqu'ils n'étaient ce qu'ils étaient que parce que la moitié plus un des Français l'avait emporté sur la moitié moins un. Ils n'étaient que les hommes de leur parti, ils ne pouvaient pas être ceux de la France. Dans la foule de ceux qui les voyaient passer, il y avait donc des habitants dont ils symbolisaient la défaite, qui les tenaient pour des adversaires et dont leur présence excitait le désir de revanche.

Quelle différence, quel contraste entre les voyages de ces hommes qui laissaient derrière eux comme un sillage de hutes civiles, de rancunes et de ressentiments et les visites du Maréchal au peuple de France, où sa seule présence réalise l'accord des esprits et des cœurs. On se battait autrefois autour des autres, on s'accorde autour de lui. Quel progrès que les Français ne soient plus excités par leur gouvernement à se combattre les uns les autres !

Même différence dans les discours, dans les manières de parler aux habitants. Avec le Maréchal, nul effet oratoire. L'éloquence n'est pas dans les mots. Pas de phrases, pas d'emphase, pas de déclamation. Un langage simple et fort, doux et grave, expression d'une vérité qui se suffit à elle-même et qui n'a besoin d'aucune illustration que les actes et les faits. Il peut parler du relèvement de la France parce qu'il y travaille et qu'il pratique lui-même ce qu'il recommande aux autres en se donnant chaque jour corps et âme à cette grande œuvre de l'unité de la Patrie.

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Sur les coteaux de Cahors.

Tout le monde sait ou devrait savoir que ces coteaux d'aspect rugueux qui entourent la ville de Cahors dans leur état de ruine et pétrifiée étaient autrefois couverts de vignes. L'histoire, la triste histoire est connue. Elle a été mise en roman véridique — si l'on peut dire — par Gustave Guichés, dans son livre « L'ennemi ».

L'ennemi c'était le phylloxéra qui détruisit en quelques années ce magnifique et profitable vignoble. Les maux qu'il a causés n'ont pas été réparés — ou si peu !... Certes l'ennemi on a tout de même fini par le vaincre, puisque depuis soixante ans et plus, le vignoble français a été reconstruit. Mais autour de Cahors, ces rudes coteaux n'ont pas été replantés. Les Cadurciens continuent à posséder des parcelles de ces terres montantes où ils s'en vont passer les journées de Pâques et de Pentecôte et qu'ils appellent encore des « vignes », mais où il n'y a plus de vignes que le souvenir regretté. Le reste de l'année, la petite maison est fermée et le sol laissé à l'abandon.

Quelques-uns pourtant ont été reconstruits. Au prix d'efforts obstinés et patients certains de nos concitoyens ont reconquis pied à pied sur la friche ces terrains difficiles et qui se défendent fièrement. Et l'on voit par ci par là, solidairement vigoureusement sur le fond gris des coteaux, des parcelles cultivées où des ceps noirs et tordus semblent monter à l'assaut de la colline.

Il en est, et nous en connaissons, qui sont particulièrement choyés de leurs propriétaires et qui fournissent quelques barriques d'un vin excellent et « ouvrier ».

Mais il faut les faire « travailler » annuellement. Ce n'était pas déjà très commode avant la guerre. Depuis lors, c'est devenu presque impossible. Et nous entendons, ces jours-ci, la plainte déolée d'un de ces petits propriétaires qui se demandait s'il allait voir en quelques saisons ruiner le résultat de tant d'efforts.

Pas de main d'œuvre ! Pas de travailleurs ! Ou si peu et à de tels prix qu'il n'y a pas moyen ! Cet horrible fléau de la guerre étend ses ravages bien au-delà de l'espace sur lequel elle s'abat directement !

Braves petites vignes de Cahors, espérons tout de même que vous ne serez pas perdues !

Le discours du Maréchal

Le Maréchal Pétain a prononcé du balcon de l'Hôtel de Ville de Saint-Etienne, les paroles suivantes :

« Je me proposais de parler hier à la radio. On m'a fait observer que le sujet que je devais traiter intéressait l'industrie et l'organisation sociale et on m'a demandé de retarder ma communication d'un jour et de la réserver à Saint-Etienne. Cette communication s'adresse aux ouvriers, aux techniciens et aux patrons.

« Ouvriers, techniciens, patrons, dans mon message du 10 octobre dernier, je vous ai dit que l'on ne peut faire disparaître la lutte des classes, fatale à la Nation, qu'en faisant disparaître les causes qui ont dressé les classes les unes contre les autres. Ces causes, c'est la menace du chômage, c'est l'angoisse de la misère qu'elle fait peser sur vos foyers, c'est le travail sans joie de l'ouvrier sans métier, c'est le taudis dans la cité laide où il passe les hivers sans lumière et sans feu, c'est la vie de nomade, sans terre, sans loi. Telle est la condition préliminaire. Il n'y aura pas de paix sociale tant que durera cette injustice.

« En ce qui concerne l'organisation professionnelle, un texte de loi, si parfait qu'il soit, est impuissant à accomplir une réforme de cette ampleur. La loi ne saurait créer l'ordre social, elle ne peut que le sanctionner, dans une institution, après que les hommes l'ont établie. Le rôle de l'Etat doit se borner ici à donner à l'action sociale son impulsion, à indiquer les principes et le sens de cette action, à stimuler et orienter les initiatives.

« En réalité, les causes de la lutte des classes ne pourront être supprimées que si le prolétaire, qui vit aujourd'hui, accablé par son isolement, retrouve, dans une communauté de travail, les conditions d'une vie digne et libre en même temps que des raisons de vivre et d'espérer. Cette communauté, c'est l'entreprise. Sa transformation peut, seule, fournir la base de la profession organisée, qui est elle-même une communauté de communautés.

« Cela exige qu'une élite d'hommes se donne à cette mission. Ces hommes existent parmi les patrons, les ingénieurs, les ouvriers. C'est à eux d'abord que je fais appel. Je leur demande :

« 1^o De se pénétrer de la doctrine du bien commun au-dessus des intérêts particuliers, de s'instruire des méthodes d'organisation du travail capables de permettre à la fois un meilleur rendement et plus de justice en donnant à chacun sa chance dans l'entreprise et dans la profession.

« 2^o De s'informer des réalisations sociales qui existent déjà et que des hommes clairvoyants et généreux ont su accomplir, en dépit des difficultés de tous ordres qui, dans le passé, entravaient leurs efforts.

« Ainsi, peu à peu, et par l'action de tous, une œuvre définitive s'accomplira sous l'autorité et avec l'encouragement de l'Etat.

« Pour entreprendre cette œuvre fondamentale, qui sera la vôtre, une large enquête sera faite, à laquelle prendront part tous ceux qui veulent se dévouer à la grande cause de la paix sociale dans la justice. Tous les travailleurs, qu'ils soient patrons, techniciens, ouvriers, sont aux prises chaque jour avec des difficultés nouvelles, conséquences de la situation présente de notre pays. Il est donc

urgent qu'ils aient la possibilité de défendre leurs intérêts légitimes, d'exprimer leurs besoins et leurs aspirations. Il est indispensable de créer des organismes qui puissent résoudre vite les questions posées ou, s'ils ne peuvent les résoudre eux-mêmes, donner à l'Etat les moyens de le faire, sans que ses décisions soient paralysées par une connaissance insuffisante des problèmes ou par une organisation administrative trop lente à se mouvoir.

« Tel devra être l'objet d'une première loi sur l'organisation professionnelle. Elle se limite, en fait, à créer des organismes simples, qui ne seront pas des organisations de classes, mais des comités sociaux, où patrons, techniciens et ouvriers rechercheront ensemble les solutions des problèmes actuels, dans une commune volonté de justice, dans le souci constant d'apaiser par l'entraide, les misères et les angoisses de l'heure.

« Travailleurs français, je vous demande d'entendre mon appel. Sans votre adhésion enthousiaste à l'œuvre de reconstruction sociale, rien de grand ne peut être fait. Sachez vous y donner avec un désintéressement total.

« Ouvriers, mes amis, n'écoutez plus les démagogues, ils vous ont fait trop de mal, ils vous ont nourris d'illusions ; ils vous ont tout promis.

« Souvenez-vous de leur formule : « Le pain, la paix, la liberté. » Vous avez eu la misère, la guerre et la défaite ! Pendant des années, ils ont injurié et affaibli la Patrie, exaspéré les haines, mais ils n'ont rien fait d'efficace pour améliorer les conditions des travailleurs, parce que vivant de leur révolte, ils avaient intérêt à encourager ses causes.

« Ingénieurs, vous avez pensé trop souvent qu'il vous suffisait de remplir avec conscience votre fonction technique. Vous avez plus à faire, car vous n'êtes pas seulement des techniciens, vous êtes des chefs. Comprenez bien le sens et la grandeur du nom de chef. Le chef, c'est celui qui sait à la fois se faire obéir et se faire aimer. Ce n'est pas celui qu'on impose, mais celui qui s'impose. N'oubliez pas que pour commander aux hommes, il faut savoir se donner.

« Patrons, parmi vous beaucoup ont une part de responsabilité dans la lutte des classes, votre égoïsme et votre incompétence ont été trop souvent les meilleurs auxiliaires du communisme.

« Je ne vous demande pas de renoncer à retirer de vos entreprises le bénéfice légitime de votre activité, mais je vous demande d'être les premiers à comprendre vos devoirs d'hommes et de Français.

« Ouvriers, techniciens, patrons, si nous sommes aujourd'hui confondus dans le malheur, c'est qu'hier vous avez été assez fous pour montrer le poing. Cherchez, au contraire, à vous mieux connaître, vous vous en estimerez davantage, vous aurez confiance les uns dans les autres, vous résoudrez ensemble le grand problème du travail et de l'ordre social.

« Renoncez à la haine, car elle ne crée rien. On ne construit que dans l'amour et dans la joie. En faisant de la France une société humaine, stable, pacifiée, vous serez les meilleurs artisans du redressement de la Patrie. »

Informations

Dissolutions de Municipalités

Sont dissoutes les conseils municipaux des communes ci-après :

Revest-du-Bion (Basses-Alpes) : impossibilité de constituer une municipalité apte à gérer d'une façon satisfaisante les intérêts de la commune ; Vic-sur-Cère (Cantal) : impossibilité, à la suite de décès et de démissions, de constituer une municipalité apte à gérer d'une façon satisfaisante les intérêts de la commune ; Le Blanc (Indre) : n'apporte pas une aide efficace à l'œuvre de redressement national.

Sont révoqués : M. Joseph Simon, adjoint au maire de la commune de Saint-Nizier-le-Désert (Ain) ; a tenu en séance publique du Conseil municipal des propositions hostiles au gouvernement ; M. Paul Silhol, maire des Mages (Gard) : manifeste une hostilité systématique à l'œuvre de redressement national entreprise par le gouvernement ; M. Eloi Lascou, maire de Baladon (Lot) : a adopté une attitude hostile à l'égard du redressement national ; M. Chaumy, maire et conseiller municipal d'Angerolles (Puy-de-Dôme) : a quitté la commune depuis 1939, se désintéressant ainsi des devoirs de sa charge ; d'autre part, a fait preuve d'hostilité à l'égard du gouvernement.

La Bulgarie et le pacte tripartite

La Bulgarie a adhéré au pacte tripartite. Selon le correspondant du journal

« Politika » à Sofia, les premiers détachements de motocyclistes allemands sont entrés à Sofia. 250 avions allemands ont atterri dans la matinée à Sofia. Des troupes allemandes sont également arrivées à Varna, Vidin et Routschouk. M. Filoff, président du Conseil bulgare, prononcera un discours expliquant au peuple la décision du gouvernement d'adhérer au pacte tripartite et de laisser passer par la Bulgarie les troupes allemandes.

EN PEU DE MOTS...

— Le célèbre tragédien Albert Lambert est décédé dimanche à Paris. Il était né en 1865. Il débuta à l'Odéon, puis il entra en 1885 à la Comédie-Française.

— Le cargo français Louis-Charles-Schiaffino, qui se rendait de Djeddah à Bône, régulièrement, en suivant les eaux françaises, a été torpillé par des avions.

— La ville de Larissa, en Grèce, a subi un fort tremblement de terre. Un grand nombre d'édifices se sont effondrés. Il y a de nombreuses victimes.

— MM. Charles Pomaret et Schrameck, qui étaient internés à Vals-Bains, ont été libérés. Toutefois, une résidence leur a été assignée.

— L'Agence Stefani annonce que le trésor royal d'Angleterre, qui avait quitté Londres, est arrivé aux Etats-Unis.

SOLIDARITE

De la direction des Services agricoles.

Il ne suffit pas à l'agriculteur de produire ; encore faut-il qu'il collabore sincèrement à une juste répartition des denrées nécessaires au ravitaillement du pays.

Il doit répondre loyalement à l'œuvre de solidarité nationale à laquelle nous avons tous été conviés, qui permettra au Gouvernement de remplir sa dure et noble tâche et de surmonter les difficultés qui assaillent de toutes parts.

Pensons aux habitants des villes, à tous les réfugiés, à tous ceux qui, par suite des événements, se trouvent sans emploi et sans ressources. Astreignons-nous donc à quelques privations qui seront légères, chacun y mettant du sien. Notre soupe est moins mitonnée, faisons ce bien léger sacrifice avec le sourire et songeons avec émotion à ceux qui souffrent.

Ne nous faisons pas le complice du marché noir. La base du rationnement est le ticket de ravitaillement ; en cédant des produits rationnés sans la contrepartie du ticket, vous commettez une action répréhensible.

Il ne sert à rien de récriminer. La préoccupation dominante est de travailler, de produire et de se plier de bonne grâce aux formalités que les circonstances exceptionnelles imposent. C'est à ces conditions que nous serons les vrais artisans du redressement national qui nous conduira à de meilleurs temps.

Méprisons ceux qui ont pour devise : « Ne produisons que ce qu'il nous faut pour nous. » Ces égoïstes sont de mauvais Français — heureusement en petit nombre — qui voudraient nous conduire à des réquisitions forcées, à la défaite totale de notre pays et à des conséquences terribles.

DÉFENSE D'EXPORTER DES ŒUFS

Par arrêté préfectoral, tout envoi d'œufs hors du Lot devra être préalablement autorisé par M. l'Intendant. Ceux qui solliciteront cette autorisation devront justifier qu'ils pratiquent ce commerce avant le 1^{er} septembre 1939. Toute quantité d'œufs expédiée sans autorisation sera réquisitionnée au profit du ravitaillement général sans préjudice des sanctions à l'encontre des négociants ou transporteurs.

Semences pour les blés de printemps

Une ristourne sera accordée à tous les agriculteurs ayant, en vue de leurs ensemençements de printemps, acheté avant le 20 avril 1940, auprès des coopératives et des négociants habilités à en effectuer la vente :

a) Des blés de semence de variétés de printemps.

b) Des blés nord-africains importés.

c) Des blés de variétés de printemps multipliés en France.

Pour les familles du personnel de l'armée de l'air

Le Secrétariat d'Etat à l'aviation dispose de fonds destinés à venir en aide aux familles du personnel de l'armée de l'air, momentanément dans le besoin, par suite de circonstances particulières (chef de famille dans l'impossibilité de subvenir aux besoins des siens, membres de la famille gravement malades, familles nombreuses).

Pour les familles du Lot, les demandes devront être adressées au Commandant de la base aérienne d'Agen.

Services du Trésor

L'« Officiel » publie les tableaux d'avancement du personnel des services du Trésor, applicables à l'année 1940. Nous relevons, avec plaisir, les noms suivants des agents du Lot.

Chef de service de 2^e classe, 2^e échelon, proposé pour la 1^{re} classe, 1^{er} échelon : M. Pédelmas.

Sous-chef de service de 1^{re} classe, proposé pour la classe spéciale : M. Pradel. Commis principaux de 4^e classe pour la 3^e classe : MM. Combalbert, Miran, Aque.

Commis de 2^e classe proposé pour la 1^{re} classe : M. Valette.

Commis de 3^e classe proposé pour la 2^e classe : MM. Raynal et Oliviet.

Nos félicitations.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfraisable Huila-Purifieur. Sans appareil, sans électricité, sans chauffe, sans vapeur sur la tête, rien de tout ce qui fatiguait la cliente et ses cheveux ; une huile végétale sur les cheveux enroulés, qui les revitalise pendant qu'elle les frise et c'est tout. L'Indéfraisable Huila-Purifieur est une merveille et le fruit de 16 années de minutieuses recherches pour donner à la cliente le maximum de satisfaction.

C'est la propriété de M. POPOVITCH Spécialiste renommé d'Indéfraisables, 4, rue Mal-Foch, CAHORS — Tél. 170 Pas plus cher, mieux, plus chic.

LA BELLE SANTÉ DES « JEUNES DE FRANCE »

Maintenant que le premier contingent issu des chantiers de la jeunesse est revenu au foyer, on peut dresser des bilans, bilan « travaux », bilan « moral », qui font honneur à nos jeunes comme à leurs cadres. Mais le bilan « santé » est de ceux dont on peut être fier. Il est bon de l'exposer aux dénigrement dont les chantiers ont été l'objet au début de l'hiver et dont on entend parfois encore des échos.

Les Jeunes de France se sont plaints souvent du manque de variété de l'alimentation : choux, navets, carottes, châtaignes, et encore des choux, des navets... ; de pommes de terre, mystère ! Les ressources du marché aux légumes ne permettaient pas de varier beaucoup les menus. Mais la quantité était tout de même là et le pain et la viande, pour permettre une alimentation suffisante, comme l'a prouvé le grand juge en la matière, la balance.

En effet, avant leur libération, les Jeunes des chantiers ont été pesés, comme ils l'avaient été à leur arrivée. Et cela a permis une comparaison probante. Six mois de plein air et de travail ont remarquablement réussi à l'immense majorité des Jeunes. Jugez les chiffres suivants, consciencieusement contrôlés par le service sanitaire :

72 0/0 des Jeunes ont augmenté de poids.
15 0/0, parmi eux, ont pris plus de 5 kg.
10 0/0 seulement ont maigri, le plus souvent à leur avantage.
Dans certains Chantiers, l'augmentation de poids intéresse 93 0/0 de l'effectif, et pour 28 0/0 elle dépasse 5 kg.
Ajoutons que le pourcentage des hospitalisés, sans jamais dépasser 3,50 0/0, descendait couramment au-dessous de 2 0/0.

Ces chiffres témoignent éloquentement d'une vie simple et saine, souvent pénible sans doute, mais rationnellement organisée : l'alimentation, le dosage du travail et du repos qui ont pu être réalisés, lui ont permis de remplir à plein sa mission de régénération et d'épanouissement.

LE PERSONNEL DES PRÉFECTURES ET DES MAIRIES

Pour lutter contre le chômage et faciliter le reclassement au travail des chômeurs, M. le Préfet a réglementé les conditions d'embauchage du personnel des administrations départementales et communales et des établissements publics. Voici les dispositions essentielles de cet arrêté :

Pas de cumul d'emploi public et privé. — Le cumul d'un emploi public et d'une activité privée est interdit. Est considérée comme emploi public toute fonction suffisant à elle seule à occuper l'activité d'un agent et comportant, sous quelque dénomination que ce soit, une rémunération susceptible de constituer un traitement normal pour l'agent.

Limite d'âge. — Nul agent ne pourra être recruté ou maintenu en fonctions à partir du 1^{er} avril 1941, s'il a atteint l'âge de 60 ans. Exception pourra être faite pour ceux qui auraient à leur charge au moins deux enfants mineurs.

Interdiction aux retraités d'occuper un emploi public. — Nul agent ne pourra être, quel que soit son âge, recruté ou maintenu en fonctions au-delà de la date du 1^{er} mai 1941, s'il est titulaire d'une pension principale d'ancienneté.

Femmes mariées. — Ne pourra être recrutée ou maintenue en fonctions toute femme mariée à l'exception des deux cas suivants : a) femmes de mobilisés, disparus ou prisonniers ; b) femmes de soldats démobilisés n'ayant pas retrouvé leur emploi à leur démobilisation.

Le présent article ne s'applique pas aux travaux essentiellement féminins, de caractères saisonniers ou intermittents. Cette dernière disposition entrera en vigueur à la date du 1^{er} avril 1941.

DES TICKETS POUR LE SOUFRE LE SULFATE DE CUIVRE ET PRODUITS DÉRIVÉS

Du Ministère de l'Agriculture :

En accord avec le Ministère de la Production Industrielle et du Travail, il est rappelé aux agriculteurs et viticulteurs qu'en raison de la pénurie des produits à base de soufre et de cuivre et pour en assurer une équitable répartition, des tickets seront exigés pour la fourniture des produits antiparasitaires suivants :

— Sulfate de cuivre et tous produits à base de sels de cuivre.

— Soufre et tous produits à base de soufre destinés à l'agriculture, tels que le soufre mouillable et les sulfures colloïdaux.

A une date qui sera fixée ultérieurement, les tickets seront délivrés par le maire de la commune où se trouve situé le siège de l'exploitation.

